

## CALENDRIER DES INSCRIPTIONS DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

### FORMATION INITIALE

Pré-inscription sur DM (droits modulés) <u>et dépôt des pièces demandées</u>	Dès la parution des résultats et suite au mail adressé par le service Admissions
Téléchargement du dossier d'inscription administrative	Début juillet 2024, dès publication de l'arrêté qui fixe les droits nationaux
Envoi du dossier d'inscription administrative par l'étudiant	Le 10 juillet 2024 au plus tard pour les réinscriptions et selon le calendrier communiqué par courriel pour les primos*
Remise de la carte étudiante et du certificat de scolarité lors de la réunion de rentrée pour les primos**	septembre 2024

\* **Date impérative** : tout dossier reçu après cette date retardera l'inscription de l'étudiant en question.

\*\* Pour les réinscriptions, les certificats de scolarité seront disponibles sur l'ENT à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

#### Date limite de demande d'annulation d'inscription et de remboursement (Délibération du conseil d'administration du 15/05/2018):

1/ Pour convenance personnelle : début des cours soit le lundi 9 septembre 2024.

2/ Pour tout autre cas, la demande sera appréciée par le Directeur de Sciences Po Bordeaux.

**⚠ Tous les étudiants qui n'auront pas régularisé leur inscription administrative (défaut de paiement ou justificatif manquant par exemple) la veille des congés de Toussaint ne pourront plus être valablement inscrits à Sciences Po Bordeaux.  
Pour les primo entrants issus des épreuves d'entrée, ils perdent ainsi le bénéfice de la réussite aux épreuves d'entrée (Délibération du conseil d'administration du 16/11/2018).**